

# CHARTRE PAM

## Pôle de coopération des Acteurs de la filière Musicale en région Paca et Corse

CETTE CHARTE A VALEUR D'ENGAGEMENT ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE POUR TOUS ET POUR CHAQUE SIGNATAIRE DANS TOUTES SES CONSÉQUENCES.

Ce texte a été adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire du PAM tenue à Marseille le Mardi 24 Janvier 2017.

La présente Charte a pour objet de fédérer et conforter la filière des professionnels qui par leur travail contribuent à l'étude, la création, la production, la diffusion et la transmission des musiques de la région Paca.

**La charte est un outil évolutif interne, inscrit dans le règlement intérieur, qui a pour objet de :**

- Inscrire les valeurs du réseau
- Définir les missions du réseau PAM et de ses adhérents afin de clarifier, en interne, et vers l'extérieur, ce qui motive l'existence et le développement du réseau.
- Fixer un cadre déontologique référent pour les adhérents au réseau.
- Clarifier les responsabilités mutuelles dans les relations entre le réseau et ses adhérents.

### **1/ LES VALEURS DEFENDUES PAR LE RESEAU**

- La défense de la création artistique indépendante et la diversité musicale.
- La diversité et l'accessibilité des publics.
- La solidarité et la complémentarité des acteurs professionnels de la filière musicale.
- La défense du développement économique du secteur musical prenant en compte : la gestion démocratique, la solidarité et la responsabilité dans la mise en place des actions, la gestion autonome et indépendante.
- Le maillage territorial des acteurs professionnels et l'aide à la structuration du secteur sur l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- La valorisation et la durabilité des compétences des acteurs de terrain.
- Le renouvellement des métiers de la filière musicale et l'innovation, en adéquation avec les mutations du secteur.

## **2/ L'OBJET ET LES MISSIONS DU PAM**

Les missions du PAM se définissent à partir des buts décrits dans l'article 2 des statuts de l'association et du projet de l'association.

Le **Pôle de coopération de la filière musicale en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse** est un **outil de coopération** entre les réseaux et entre les structures adhérentes. Il sert à **mutualiser, partager, valoriser, informer, accompagner, observer, coordonner, préconiser, sensibiliser, développer des actions collectives**, dépassant les frontières notamment régionales.

## **3/ CADRE DEONTOLOGIQUE**

En adhérent au réseau, les structures s'engagent à travailler dans les champs définis à l'article 5 des statuts de l'association.

Ils s'engagent à mener ces activités avec "déontologie".

Le PAM développe une philosophie d'action qui vise à fédérer les énergies et les volontés des structures adhérentes au travers d'une mise en réseau démocratique et active.

Le PAM n'existe qu'à travers l'engagement de ses membres et de leur volonté d'en faire un outil d'échange agissant pour le développement du secteur des Musiques et de ses pratiques professionnelles dans le cadre législatif.

Chaque membre du Réseau s'engage à exercer son activité dans le respect des lois sociales et fiscales en vigueur dans le spectacle vivant et la musique enregistrée et des dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

### **CRÉATIVITÉ ET OBJECTIVITÉ**

Soutenir et développer les potentiels artistiques en terme de création et de soutien à l'artiste qu'il soit ou non, dans une démarche de professionnalisation.

### **SENS COMMUN**

Se donner les moyens de défendre le sens de l'action de chacun dans un cadre collectif.

### **COHÉRENCE ET COHÉSION**

Valoriser chaque type de métiers quelle que soit sa place dans la chaîne du développement des artistes et de leur projet.

## **SERVICE ET ACCOMPAGNEMENT**

S'engager à accompagner les artistes et les porteurs de projets, en leur proposant des outils susceptibles de les aider à avancer dans leur développement.

## **SOLIDARITÉ ET FINALITÉ**

Soutenir les structures en difficulté dans l'intérêt du collectif et du sens poursuivi par le réseau.

## **TRANSPARENCE ET VALORISATION**

Rendre visible et lisible l'intérêt de nos actions respectives ou conjointes dans le secteur et notamment la nécessité du soutien apporté aux jeunes artistes.

## **MUTUALISATION ET DÉVELOPPEMENT**

Associer nos pratiques pour être facteur de développement social et économique du secteur.

## **UTILITÉ**

Défendre d'une même voix la mission ressource dont nous sommes porteur.

## **RECONNAISSANCE ET MILITANTISME**

S'investir dans une démarche permanente de pédagogie auprès de nos interlocuteurs institutionnels.

## **INFORMATION**

L'efficacité du réseau tient de la facilité et de la transparence dans laquelle toutes les informations utiles sont transmises des adhérents vers le réseau et réciproquement. En adhérent au réseau, les structures s'engagent à remplir ces obligations, dans le respect d'éventuelles confidentialités. En retour, le réseau s'engage à mettre à disposition de ses adhérents toutes informations en sa possession.

## **COMMUNICATION**

Les adhérents du réseau s'engagent à promouvoir, notamment par l'intégration du logo sur certains supports de communication, leur appartenance au réseau. Le réseau s'engage à médiatiser et valoriser l'ensemble de ses adhérents dans sa stratégie et ses outils de communication.